



PLAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE

Le suivi qu'il vous faut !

LE PSE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une action collective qui consiste en la prescription pour vos animaux, de médicaments préventifs définis à tarifs compétitifs et qui s'inscrit dans le suivi global de votre troupeau par le vétérinaire du GDS.

QUELS INTÉRÊTS À UTILISER LE PSE ?

- **Maîtriser** la santé globale de mon troupeau.
- **Disposer** d'un calendrier précis de mise en place d'actions préventives.
- **Limiter et raisonner** les traitements (pas d'excès et bien planifier).
- **Améliorer** la rentabilité de mon élevage et assurer les performances zootechniques.
- **Obtenir** des tarifs compétitifs identiques pour toute la région.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR ADHÉRER AU PSE ?

- **Être à jour de ma cotisation annuelle** au GDS Corse.
- **Se faire connaître** du GDS pour être mis en relation avec le vétérinaire avec qui vous conviendrez d'un rendez-vous pour une **visite préalable** de votre exploitation.
- **Signer les conventions d'engagements et le mandat SEPA.**
- **Accepter le rendez-vous fixé** par le vétérinaire du GDS.

QUELS MÉDICAMENTS ?

	PSE GÉNÉRAL	PSE MAÎTRISE DU CYCLE ŒSTRAL	PSE APICOLE
Espèces concernées	Bovins, ovins, porcins, caprins	Ovins (via la Corsia)	Abeilles
Types de médicaments	Antiparasitaires internes, Antiparasitaires externes, Vaccins, Vitamines et oligoéléments	Hormones pour la maîtrise de la reproduction (mélatonine, prostaglandine, éponge)	Anti varroa

COÛT DU SERVICE ?

- **La visite annuelle sur l'exploitation** par le vétérinaire du GDS est facturée **36 euros TTC**, et ce, quel que soit votre localisation géographique sur l'île. Cette visite, à l'occasion de laquelle est réalisée le bilan sanitaire de l'élevage, **est obligatoire** pour que la prescription des médicaments puisse se faire : **c'est la loi**.
- Elle vous donne accès aux médicaments utiles à votre plan de prévention, pendant 1 an. Au-delà (de l'anniversaire des 1 ans de votre visite), cette visite est caduque et doit être renouvelée, si vous souhaitez toujours bénéficier du PSE.
- Les tarifs des médicaments sont mis à jour tous les mois et vous pouvez les consulter sur notre site internet dans votre espace privatif.

QUESTIONS/RÉPONSES

Puis-je téléphoner directement au GDS pour commander des médicaments ?

Oui, mais uniquement si vous êtes à jour de votre cotisation GDS et de votre visite PSE (date de < 1 an).

Suis-je obligé de signer le mandat SEPA ?

Oui, pour limiter les risques d'impayés et pour ne pas mettre notre association en péril, il a été décidé de mettre ce service en paiement par prélèvement SEPA avec un délai de 30 jours.

Puis-je me passer de mon vétérinaire sanitaire ?

Non, car le PSE ne gère que le préventif (pas de vente d'antibiotiques par exemple, ni de consultation, ni d'intervention d'urgence). Votre vétérinaire sanitaire/traitant reste un interlocuteur privilégié pour votre élevage et un relais pourra être établi avec lui pour gérer le curatif si besoin.



AJACCIO

19 avenue Noël Franchini
20 700 Ajaccio Cedex 9
04 95 24 26 95
gdscorse@reseaugds.com

N'hésitez pas à venir me rencontrer !

Permanence assurée
tous les lundi de 10h00
à 16h00 sur notre site
de Ponte Leccia.

PONTE-LECCIA

Lieu-dit Ortone - RN 193
20 218 Ponte-Leccia
04 95 46 39 78
gdsb2b@reseaugds.com